

# Les tarifs extrascolaire

Famille constituée de ...	Taux d'effort horaires/revenus sans repas	Taux d'effort horaires/revenus avec repas	Repas
1 enfant	0,030 %	0,040 %	5€
2 enfants	0,025 %	0,035 %	
3 enfants et +	0,020 %	0,030 %	

Ces barèmes s'appliqueront aux enfants domiciliés ou scolarisés à Perrigny.

Pour les autres, ces tarifs seront majorés de 20 %

